

Un ELEVE présente des symptômes évocateurs dans son école ou son établissement scolaire :

Toux avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexpliquée, douleurs musculaires inexpliquées, maux de tête inhabituels, diminution du goût ou de l'odorat, diarrhée.

1

ISOLER

- ISOLER **Immédiatement** dans une pièce dédiée avec un masque (à partir de 6 ans) sous la surveillance d'un adulte masqué
- INFORMER l'infirmière et/ou le médecin de secteur (par téléphone)

2

APPELER

- Si l'élève est en détresse respiratoire OU a une pathologie chronique : **APPELER LE 15**
- Sinon : APPELER le responsable légal – **sans délai** - pour venir chercher l'enfant

3

RETOUR AU DOMICILE

- RAPPELER au responsable légal que l'élève : reste à domicile, évite les contacts, consulte un médecin (*qui décidera de l'opportunité du dépistage*) et REMETTRE le document « Information parents »
- INFORMER par mail : ICTR, MCTR et la cellule COVID de la situation (données anonymes)



L'élève ne peut revenir à l'école qu'après un avis médical ou à défaut après 14 jours.

PROPOSER une solution de continuité pédagogique

MCTR
Dr Delattre
06.96.36.71.66
Catherine.Delattre
@ac-martinique.fr

ICTR
D. Brieu
06.96.32.28.25
ce.infirmiere@ac-
martinique.fr

Cellule COVID
cellulecovid@ac-
martinique.fr

Un ELEVE présente des symptômes évocateurs à la MAISON :

Toux avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicée, douleurs musculaires inexplicées, maux de tête inhabituels, diminution du goût ou de l'odorat, diarrhée.

1

RECUEILLIR

- Si un élève présente des symptômes, la famille informe – **sans délai** - le directeur, ou le chef d'établissement

2

INFORMER

- INFORMER le responsable légal que l'élève doit : rester à domicile, éviter les contacts, consulter un médecin (*qui décidera de l'opportunité du dépistage*)
- INFORMER par mail : ICTR, MCTR et la cellule COVID de la situation (données anonymes)

3

PROPOSER

- PROPOSER une solution de continuité pédagogique



L'élève ne peut revenir à l'école qu'après un avis médical ou à défaut après 14 jours.

MCTR
Dr Delattre
06.96.36.71.66
Catherine.Delattre
@ac-martinique.fr

ICTR
D. Brieu
06.96.32.28.25
ce.infirmiere@ac-
martinique.fr

Cellule COVID
cellulecovid@ac-
martinique.fr

Un ELEVE est identifié comme un « Cas contact à risque » de COVID19

1

RECUEILLIR

- Si un élève est identifié comme un « **Cas contact à risque** », la famille informe— **sans délai** - le directeur, ou le chef d'établissement

2

INFORMER

- INFORMER le responsable légal que l'élève : reste à domicile, évite les contacts, consulte un médecin (*qui décidera de l'opportunité du dépistage*)
- INFORMER par mail : ICTR, MCTR et la cellule COVID de la situation (données anonymes)

3

PROPOSER

- PROPOSER une solution de continuité pédagogique



L'élève ne peut revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après une période de 14 jours
(voire plus s'il vit sous le même toit que la personne malade).

MCTR
Dr Delattre
06.96.36.71.66
Catherine.Delattre
@ac-martinique.fr

ICTR
D. Brieu
06.96.32.28.25
ce.infirmiere@ac-
martinique.fr

Cellule COVID
cellulecovid@ac-
martinique.fr

Un ELEVE est un « Cas confirmé » de COVID19

COVID-19

1

RECUEILLIR

- Si un élève est identifié comme un « **Cas confirmé COVID19** », la famille informe – **sans délai** - le directeur, ou le chef d'établissement

2

INFORMER

- INFORMER – **immédiatement** - (par téléphone) l'infirmière CTR et/ou le médecin CTR et la cellule COVID (par mail des données anonymes) .
- INFORMER le responsable légal que l'élève ne doit pas retourner à l'école ou dans l'établissement avant le délai défini par son médecin (au plus tôt après le test).

3

ELABORER

- **ELABORER** - avec le personnel de santé - la liste des personnes (élèves et personnels) susceptibles d'avoir été en contact avec le cas confirmé.
- **ENVOYER** la liste à ICTR et MCTR lesquelles transmettent à l'ARS
- **INFORMER** par mail : à la cellule COVID un point de situation (données anonymes)

4

INFORMER

- INFORMER tous les personnels et toutes les familles de la situation
- INFORMER les personnels et les élèves **de la liste** de : rester chez eux – réaliser le test (ordonnance délivrée par médecin traitant)



Les personnes de la liste ne peuvent revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après un délai de 14 jours.

À partir de 3 cas confirmés :

- **dans des classes différentes d'un même niveau** ⇒ possibilité de fermeture du niveau
- **dans des classes et niveaux différents** ⇒ possibilité de fermeture de l'école ou de l'établissement

MCTR
Dr Delattre
06.96.36.71.66
Catherine.Delattre
@ac-martinique.fr

ICTR
D. Brieu
06.96.32.28.25
ce.infirmiere@ac-
martinique.fr

Cellule COVID
cellulecovid@ac-
martinique.fr